

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 MARS 2012

Absents excusés : Vincent CARPENTIER procuration à Dominique LEFEBVRE, Virginie DELISLE, Jean-Baptiste LELANDAIS, Marie-Thérèse CUVIER procuration à Gérard DUCABLE.

Absent non excusé : Jean-Claude CADINOT.

Monsieur Olivier GUILMOT remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant effectuée, les conseillers municipaux adoptent le compte-rendu.

Il est donc passé à l'ordre du jour.

I – AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2011 :

Délibération N° 2012/0027

Le Conseil Municipal

DECIDE, après avoir constaté un excédent global de fonctionnement de 404 983.35 € de l'affecter de la façon suivante :

- *Investissement : compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour 253 985.21 €,*
-
- *Fonctionnement : compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour 248 121.01 €.*

II – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Délibération N° 2012/0028

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

1 – de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel soit :

- **TAXE D'HABITATION :** 12.76 %
- **TAXE FONCIER BATI :** 28.31 %
- **TAXE FONCIER NON BATI :** 57.43 %

La Contribution Economique Territoriale (CET) étant perçue par la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe.

III – BUDGET PRIMITIF 2012 :

Monsieur Pierre PELTIER présente la proposition de budget primitif 2012. Ce budget a été présenté aux cours de deux commissions des finances (05 mars et 20 mars en présence de monsieur le Receveur municipal).

En section de fonctionnement, le chapitre 011 (charges à caractère général) présente quelques augmentations notamment aux articles 60612 Electricité/énergie, 60623 Alimentation, 61521 Entretien et réparation sur terrains.

Le chapitre 012 (charges de personnel) présente une augmentation à l'article 6411 et concerne la mise au régime particulier de trois agents.

Les autres articles ne présentent aucune remarque particulière. Il est important de maintenir une section de fonctionnement stable.

La section d'investissement est ensuite détaillée. Diverses opérations de travaux, d'acquisitions, d'aménagement sont en cours et on notera l'aménagement doux de la route de Neufchâtel entre ISNEAUVILLE et QUINCAMPOIX. Le DEPARTEMENT 76 et la CREA sont associés à notre projet pour permettre la création d'une piste cyclable et d'une liaison piétonne.

FONCTIONNEMENT**DEPENSES****RECETTES**

Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 178 465.00 €	1 930 343.99 €
-----------------------------------------------------------	----------------	----------------

+

+

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent		
-------------------------------------------	--	--

002 Résultat de fonctionnement reporté		248 121.01 €
----------------------------------------	--	--------------

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 178 465.00 €	2 178 465.00 €
----------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT**DEPENSES****RECETTES**

Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	1 294 572.00 €	1 548 557.21 €
----------------------------------------------------------	----------------	----------------

+

+

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent	748 187.00 €	185 233.00 €
-------------------------------------------	--------------	--------------

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		308 968.79 €
--------------------------------------------------------------	--	--------------

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 042 759.00 €	2 042 759.00 €
---------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

TOTAL DU BUDGET	4 221 224.00 €	4 221 224.00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2011. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2012 :

Monsieur Alain DURAND présente les subventions allouées aux diverses associations. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude particulière. Chaque association a fourni un bilan de son activité. Les associations ayant déposé leur dossier en retard se sont vu attribuer une diminution de 50 %. Les associations n'ayant pas rendu de dossier ont vu leur subvention s'annuler.

Monsieur DUCABLE félicite l'association « IZNOGOU » pour la promotion qu'elle a faite de la commune tant sur le territoire qu'en dehors.

Monsieur Olivier GUILMOT fait part de son mécontentement sur le fait que des associations qui n'ont recours qu'à des subventions publiques ne prennent pas la peine de convier les élus notamment le Maire et l'Adjoint en charge des associations à leur Assemblée Générale annuelle. Il déclare s'abstenir lors du vote de ces subventions aux associations.

Délibération N° 2012/0029

Le Conseil Municipal

DECIDE après vote à main levée par :

15 VOIX POUR

01 ABSTENTION

1 – de voter pour l'année 2012 des subventions à diverses associations pour un total de 60 000 € réparties selon le tableau annexé et mandatées sous l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

SUBVENTIONS 2012	
ASSOCIATIONS	MONTANT
AFSI (football en salle)	300 €
TENNIS CLUB D'ISNEAUVILLE	800 €
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	7 910 €
VOLLEY BALL ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME	1 310 €
VOLLEY BALL LOISIR ISNEAUVILLE	300 €
HIPPOCAMPES	300 €
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 208 €
COMITE DES FETES	700 €
JARDINS FAMILIAUX DE BOIS-GUILLAUME	170 €
ISNOGOOD	150 €

CLUB D'ARTS ET DE LOISIRS CREATIFS	200 €
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	8 750 €
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	220 €
ASSOCIATION FAMILIALE (GARDERIE)	2 300 €
COMITE DES ANCIENS	2 000 €
ADMR	1 080 €
ASSOCIATION FER FAIRE	220 €
ANCIENS COMBATTANTS	1 000 €
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	200 €
ECOLE DE MUSIQUE BBI	23 985 €
UCAII	1 400 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND	1 780 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 415 €
ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERGENERATIONNELS	50 €
ASSOCIATION LES FOUGERES	50 €
VIE ET ESPOIR	110 €
SOS AMITIE	50 €
ASSOCIATION France ALZHEIMER SOTTEVILLE LES ROUEN	50 €
ASSOCIATION CHARLINE	25 €
LE PRE DE LA BATAILLE	50 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France 76	50 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES COLETTE YVER	160 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES DE HAUTE NORMANDIE	30 €
AFSEP	60 €
ASSOCIATION L'AUTOBUS SOCIAL	150 €

VMEH	50 €
ENVOL ST JEAN	50 €
HORTITHEQUE DE FAUVILLE EN CAUX	50 €
DIVERS	1 317 €
TOTAUX	60 000 €

V – AMENAGEMENT DE MODES DOUX LE LONG DE LA RD 928 – ROUTE DE NEUFCHATEL :

La procédure d'aménagement de la route de Neufchâtel se poursuit. Grand nombre d'Isneauvillais sont domiciliés aux alentours de la route de Neufchâtel et la sécurité de tous est un sujet important. Nous sommes en possession du devis des travaux établi par le cabinet EGIS NORMANDIE. Ces travaux consistent en la création d'une piste cyclable (à droite en direction de Quincampoix) et d'une piste piétonne (à gauche). Chaque piste sera autonome pour permettre une sécurité maximum des usagers.

Le DEPARTEMENT 76, la DIRECTION DES ROUTES et LA CREA sont associés avec la commune pour la réalisation de ces travaux. Le coût de ces travaux pour la commune s'élève à :

- 298 032.00 € HT
- 356 446.27 € TTC

Une réunion de travail est programmée le 13 avril prochain entre les divers partenaires.

Délibération N° 2012/0030

Considérant le projet d'aménagement de modes doux le long de la RD 928 entre ISNEAUVILLE et QUINCAMPOIX par la création d'une piste cyclable et d'une piste piétonne,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le cabinet EGIS AMENAGEMENT soit à charge de la commune :

- 298 032.00 € HT
- 356 446.27 € TTC,

Considérant l'inscription au Budget Primitif 2012 – opération n° 33 – Article 23151 des crédits nécessaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) DECIDE la réalisation de cet aménagement,

2) AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

3) CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les diverses démarches à intervenir entre les services du DEPARTEMENT 76 (Direction des Routes et Service des déplacements doux) et de LA CREA (service voiries espaces publics).

V – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doivent être déposés pour le 06 avril à la Préfecture. Quelques catégories d'opérations prévues au budget sont subventionnables.

Délibération N° 2012/0032

demande de subvention pour travaux d'aménagement du cimetière : (catégorie d'opérations B.3 – Cimetières (travaux d'aménagement, d'extension et de clôtures) :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'aménager le cimetière communal situé rue des Longs vallons,

Considérant le besoin de procéder à l'extension du columbarium existant par la fourniture d'un ensemble de 12 cases supplémentaires,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **7 593.60 € HT**
- **9 081.95 € TTC**

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération N° 2012/0034

demande de subvention pour travaux d'aménagement maison 112 rue du mont roty : (catégorie d'opérations G –Aide à l'aménagement de locaux à usage de maisons de services publics :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'acquisition par la commune d'ISNEAUVILLE en 2011, d'une maison sise 112 rue du Mont Roty,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement dont la réfection de l'installation électrique,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **3 570.12 € HT**
- **3 820.03 € TTC**
-

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération N° 2012/0033

demande de subvention pour changement des portes d'accès de la salle des fêtes : (catégorie d'opérations C.2 –Travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder au changement des portes d'accès de la salle des fêtes pour permettre un accès d'entrée et de sortie aux personnes handicapées et à mobilité réduite,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **8 633.20 € HT**
- **10 325.31 € TTC**
-

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération N° 2012/0035

demande de subvention pour travaux d'aménagement maison 112 rue du mont roty : (catégorie d'opérations G –Aide à l'aménagement de locaux à usage de maisons de services publics :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'acquisition par la commune d'ISNEAUVILLE en 2011, d'une maison sise 112 rue du Mont Roty,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et notamment la mise en sécurité,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **1 019.41 € HT**
- **1 219.22 € TTC**
-

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération N° 2012/0031

demande de subvention pour réfection toiture école maternelle : (catégorie d'opérations A.3 – Travaux de réhabilitation, restructuration des bâtiments scolaires à l'exception des travaux d'embellissement :

Le Conseil Municipal,

VU – le besoin de réhabiliter la toiture de l'école maternelle de la commune,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **1 564.00 € HT**
- **1 870.54 € TTC**

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

VI – STAGES SPORTS LOISIRS JEUNES :

Le stage Sports Loisirs Jeunes se déroulera du 23 avril au 04 mai 2012. Les inscriptions sont en cours. Les activités, très diversifiées, se déroulent au complexe sportif du Cheval Rouge de 9 heures à 18 heures. Les tarifs sont les suivants :

Délibération N° 2012/0036

Le Conseil Municipal

VU l'organisation des stages Sports Loisirs Jeunes du 23 avril au 04

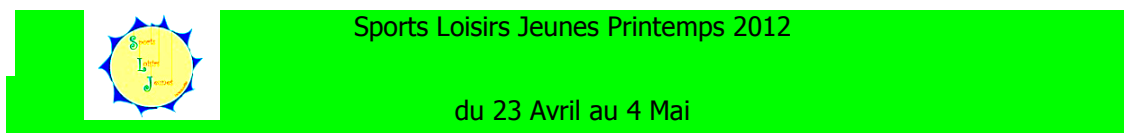
mai 2012,

Après vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE

1 – de demander aux familles isneauvillaises et hors communes une participation financière pour les activités selon le tableau ci annexé,

2 – d'allouer une indemnité kilométrique forfaitaire de 50 € par semaine à la directrice du stage (un état journalier devra être complété par la directrice et adressé au comptable public).



Activités



NOUVEAU MYSTERE	Forfait semaine Du lundi 23 au Vendredi 27 avril		
	Isneauville	Hors com.	Repas
	90 €	108 €	5 €



GUINNESS DES RECORDS	Forfait journée Lundi 31 avril		
	Isneauville	Hors com.	Repas
	25 €	30 €	-€



KOH-LANTA	Forfait 3 jours Du mercredi 2 au vendredi 4 mai		
	Isneauville	Hors com.	Repas
	95 €	114 €	5 €

Madame Joëlle GENTY fait part du peu de différence entre le tarif commune et hors commune.

Le déficit prévisionnel de cette période sera d'environ 5 000 €. Il est basé sur l'inscription de 48 enfants avec l'embauche d'un animateur pour 12 enfants soit 4 animateurs plus la Directrice. La répartition entre les enfants d'Isneauville et les enfants hors communes est d'environ de 2/3 – 1/3.

Le tarif horaire du personnel intervenant sera augmenté de 1.80 % à compter du 1^{er} avril 2012 soit :

Délibération N° 2012/0037

SPORTS LOISIRS JEUNES – Augmentation des taux horaire (Direction – Animation – Secrétariat) :

Le Conseil Municipal

VU – la délibération du 29 juin 2009 fixant les taux horaires appliqués actuellement pour les rémunérations des activités « Sports Loisirs Jeunes »,

Considérant le besoin de réactualiser ces taux,

Après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

1 – Une augmentation de 1.80 % soit :

- **Animateur : 12.85 €/heure**
- **Directeur : 14.76 €/heure**
- **Secrétariat : 9.42 €/heure.**
-

2 – Une application à compter du 1^{er} avril 2012.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le Receveur nous fait part de quelques titres de recettes irrécouvrables ; ils font l'objet d'une admission en non valeur.

Délibération N° 2012/0038 - extrait

Le Conseil Municipal,

VU – Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU – Les états de titres irrécouvrables transmis par monsieur le comptable du Trésor de Bois-Guillaume-Bihorel pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Après en avoir délibéré DECIDE

1) l'admission en non valeur des montants suivants :

- *Titre 133 du 07 juillet 2010 d'un montant de 3.12 €*
 - *Titre 41 du 06 avril 2011 d'un montant de 3.12 €*
 - *Titre 32 du 04 mars 2010 d'un montant de 14.52 €*
 - *Titre 10 du 05 février 2008 d'un montant de 47.40 €*
 - *Titre 76 du 09 avril 2009 d'un montant de 106.75 €*
 - *Titre 118 du 05 juin 2009 d'un montant de 53.25 €*
- Soit une dépense totale de 228.16 €,*

2) La dépense correspondante sera imputée à l'article 6541 du Budget Primitif 2012.

2 – LA CREA CREATION DU SERVICE COMMUN « VOIRIE » : autorisation de signer la convention

Délibération N° 2012/0039

La CREA envisage la création du service commun « voirie » ; ce service permettra d'offrir une assistance aux petites communes et particulièrement de faciliter le regroupement des commandes des communes qui souhaitent bénéficier pleinement d'un dispositif de mutualisation. L'adhésion est fondée sur le volontariat et chaque commune adhérente restera libre de faire appel ou non au service et pourra moduler sa demande pour tout ou partie des missions proposées par le service.

L'adhésion sera formalisée par la signature d'une convention.

Considérant que monsieur le Maire, a, en date du 06 mars 2012, a donné un avis favorable sur l'adhésion de la commune d'ISNEAUVILLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

1) Autorise monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents à intervenir avec les services de la CREA sur la création du service commun « voirie ».

3 – DEPARTEMENT 76 – FONDS AIDES AUX JEUNES :

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de monsieur le Président du Département 76 sur le Fonds Départemental d'aides aux jeunes 2012. L'ensemble des élus souhaitent participer à cette aide, les jeunes Isneauvillais fréquentant les structures mises en place pour faciliter leurs orientations professionnelles ou leur permettant de se réintégrer dans la vie scolaire.

Délibération N° 2012/0040

VU le courrier en date du 8 mars 2012 de monsieur le Président du DEPARTEMENT 76 sollicitant le versement d'une contribution au titre du Fonds départemental d'aides aux jeunes 2012,

VU la participation financière s'élevant à 0.23 € /habitant soit la somme de 585.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – Emet un avis favorable au versement de cette contribution,

2 – Autorise monsieur le Maire à signer la convention et à mandater la somme due.

4 – TRIATHLON CANTONAL :

Monsieur Alain DURAND rappelle à l'assemblée que le triathlon se déroulera le dimanche 1er avril prochain sur les territoires de Bois-Guillaume/Bihorel et Isneauville. La sécurité sur la commune se fera avec l'aide de bénévoles et de monsieur LEPRINCE, garde champêtre. Rendez-vous est donné à 12h30 place de la mairie.

5 – SOIREE THEATRE : Samedi 14 avril à la salle d'évolution :

Nous vous rappelons que nous accueillerons à ISNEAUVILLE le samedi 14 avril prochain, Grace de Capitani et Pascal Sellem pour une pièce de théâtre intitulée « Le Clan des Héritiers ». Le tarif adulte est de 25 € et le tarif enfant 15 € pour moins de 15 ans. Nous vous invitons à venir passer une agréable soirée.

6 – NUISANCES SONORES :

Monsieur Benoît MERCIER demande s'il est possible de rappeler aux nouveaux isneauvillais les horaires légaux de tonte. Il semble que dans le quartier du Mesnil, grands nombres de personnes procèdent à la tonte des gazons sur l'heure du déjeuner et ce, le weekend.

7 – SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

Monsieur Dominique LEFEBVRE présente le programme de la semaine du développement durable. Elle se déroulera du 03 au 05 avril avec diverses manifestations sur les communes de Bois-Guillaume/Bihorel et Isneauville. Le programme complet est disponible en mairie et sur le site internet (www.isneauville.fr) :

Exemple :

Marché d'isneauville le mardi 03 avril de 10 h à 12 h : dégustation de produits locaux, exposition et démonstration de véhicules électriques.

Mercredi 04 avril : de 14h30 à 16 h00 : ramassage des déchets par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes d'Isneauville.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,

Gérard DUCABLE